

MISE EN ŒUVRE DU MODÈLE DE JOURNÉE INTÉGRÉE

Un guide complet pour les programmes de journées
prolongées des conseils scolaires



building blocks
for
child care

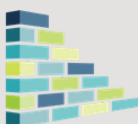


TABLE DES MATIÈRES

<u>01</u>	Glossaire
<u>04</u>	Série de vidéos
<u>05</u>	Informations générales
<u>07</u>	Les avantages du modèle Seamless Day
<u>09</u>	Équité et accessibilité
<u>13</u>	Accessibilité financière
<u>16</u>	Soins de haute qualité
<u>18</u>	Travailler ensemble
<u>26</u>	Partenariats
<u>30</u>	Dotation du personnel du programme de journée prolongée
<u>37</u>	Structure des frais
<u>41</u>	Finances et financement
<u>44</u>	Technologie pour soutenir les inscriptions en ligne
<u>46</u>	Programmation basée sur le jeu
<u>48</u>	Exigences en espace
<u>51</u>	Programmes de camp de jour, journée complète
<u>54</u>	Mise en œuvre du programme de journée prolongée
<u>57</u>	Ressources pour le programme de journée prolongée
<u>58</u>	Références

Ce manuel a été élaboré par le Waterloo Region District School Board en collaboration avec Building Blocks for Child Care et le Atkinson Centre for Society and Child Development at OISE, University of Toronto.



Waterloo Region District School Board

page web: <https://www.wrdsb.ca/beforeafter/>



Buliding Blocks for Child Care (B2C2)

page web: <https://b2c2.ca/>



Atkinson Centre for Society and Child Development

page web: <https://www.oise.utoronto.ca/atkinson>

Citation:

Waterloo Region District School Board, Building Blocks for Child Care, & Atkinson Centre for Society and Child Development, OISE, University of Toronto. (2026, May). *Implementing the seamless day model: A comprehensive guide for school board extended-day programs.*

GLOSSAIRE

Bien que l'éducation et la garde d'enfants relèvent de la compétence provinciale et de la supervision du ministère de l'Éducation, les deux secteurs utilisent souvent une terminologie différente. Aux fins de ce manuel, nous avons utilisé les termes les plus couramment employés dans le secteur de l'éducation.

Pour soutenir la clarté dans les deux secteurs, nous avons inclus un glossaire ici.

Secteur de l'éducation :

Loi sur l'éducation - Législation provinciale sur les conseils scolaires.

Plan de soins - Plan individuel pour les élèves ayant des conditions médicales ou des allergies

Élèves - Les enfants de la maternelle à la sixième année inscrits dans des programmes de journée prolongée

EPEI - Un(e) éducateur/éducatrice de la petite enfance inscrite est membre de l'ordre des éducatrices et éducateurs de la petite enfance (OEPE) et affecté à travailler dans le système scolaire financé par la province de l'Ontario, généralement dans les programmes de jardin d'enfants à temps plein et les programmes de journée prolongée.

AE - Aide-éducateur/éducatrice

B.A.S.S. - Personnel de soutien avant et après l'école (personnel non inscrit à OEPE)

GLOSSARY

Early Years Lead - Poste de chef d'équipe financé par le ministère, dédié à l'apprentissage de la petite enfance et à la garde d'enfants

Programme de journée prolongée - Programme avant et après l'école géré par le conseil

GSMR - Gestionnaire des services municipaux regroupés sont responsables de la planification locale et de la gestion des services de garde d'enfants et de la petite enfance. Appelés conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) dans les districts nordiques sans gouvernement municipal de palier supérieur, ou gestionnaires de services municipaux regroupés (GSMR) dans les régions avec des structures municipales établies.

Secteur des services de garde :

Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance (LGEPE) - Child Care legislation

Plan de services individualisé - Plan individualisé pour les élèves ayant des problèmes médicaux ou des allergies

EPEI - Éducateur/éducatrice de la petite enfance inscrit(e)

AE - Aides-éducateurs/aides-éducatrices

SPAGJE - Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

GLOSSARY

POLT - Personnel occasionnel à long terme

Programme agréé - Un programme agréé en vertu de la LGEPE pour fournir des services de garde d'enfants aux nourrissons et aux enfants jusqu'à 12 ans.

SÉRIE DE VIDÉOS

Pour enrichir ce guide, nous avons développé une courte série de vidéos présentant des perspectives sur l'établissement du modèle de journée prolongée et les avantages qu'il offre aux enfants, aux familles, à la main-d'œuvre et aux communautés.



https://www.youtube.com/playlist?list=PLSGnYVQQQ2F53AycR7rh1U_TUmjUIQaZU

Cette série de vidéos a été rendue possible grâce au soutien de Building Blocks for Child Care, Toronto Education Workers/CUPE 4400, et du Syndicat canadien des travailleurs et travailleuses des postes en collaboration avec le Atkinson Centre for Society and Child Development at OISE, University of Toronto.





INFORMATIONS GÉNÉRALES

Avant 2010, l'apprentissage précoce en Ontario était soutenu par un réseau de garderies et de jardins d'enfants à temps partiel avec des services limités de garde avant et après l'école pour les enfants d'âge scolaire. Les écoles qui offraient des services de garde avant et après l'école étaient situées dans des communautés à revenus élevés et avaient de longues listes d'attente. Une pénurie provinciale d'éducateurs de la petite enfance agréés, dont beaucoup étaient programmés en postes à horaires décalés dans les programmes de garde avant et après l'école, a contribué à un taux de rotation élevé du personnel et à une diminution constante des places disponibles ainsi qu'à des fermetures de programmes.

En 2009, Charles Pascal a publié With Our Best Future in Mind : Implementing Early Learning in Ontario, (nous prenons notre avenir à cœur : la mise en œuvre de l'apprentissage des enfants en Ontario), un rapport présentant des recommandations de pratiques exemplaires aux conseils scolaires pour l'introduction progressive de la maternelle à temps plein pour les enfants de 4 et 5 ans à compter de septembre 2010. Le plan préconisait des services de garde

INFORMATIONS GÉNÉRALES

payants, gérés par les conseils scolaires, avant et après l'école pour les familles qui en ont besoin. La vision de Charles Pascal visait à tirer parti du personnel et des infrastructures des conseils scolaires pour étendre les services de garde d'enfants d'âge scolaire et en améliorer l'accès partout en Ontario, particulièrement dans les quartiers défavorisés et pour les familles confrontées à des obstacles.

Plusieurs conseils scolaires ont évalué la disponibilité des services de garde pour les enfants d'âge scolaire et ont déterminé que ces services n'étaient pas accessibles dans les communautés qui en ont le plus besoin. Le Conseil scolaire du district d'Ottawa-Carleton, le Toronto District School Board, les Conseils scolaires publics et catholiques de Waterloo, et les Halton District School Boards ont avancé pour piloter avec succès le programme de journée prolongée afin de mieux soutenir les enfants et les familles. Ce travail n'aurait pas été possible sans le dévouement et l'engagement profond des dirigeants, des administrateurs, des directeurs et des gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) qui ont collaboré pour trouver des solutions et ouvrir la voie.

S'appuyant sur les nombreuses leçons apprises par les dirigeants scolaires, ce guide décrit comment mettre en œuvre le programme de journée prolongée. Bien que ce guide reflète le contexte spécifique du cadre de services pour les jeunes enfants de l'Ontario, il contient des idées et des approches qui peuvent être adaptables pour une utilisation dans d'autres provinces et territoires explorant la fourniture de services après l'école.

LES AVANTAGES DU MODÈLE DE JOURNÉE INTÉGRÉE

Comme le souligne ce guide, la mise en place d'un programme de garderie prolongée offre des avantages considérables aux enfants, aux familles, aux écoles et aux communautés. Les enfants s'épanouissent dans des environnements d'apprentissage préscolaire de grande qualité, encadrés par des éducateurs de la petite enfance agréés. Les programmes axés sur le jeu offrent de nombreuses occasions de jeux coopératifs, de résolution de problèmes et de développement des compétences sociales, en plus d'une activité physique quotidienne en plein air avant et après l'école. Les enfants ayant des besoins particuliers bénéficient également des programmes offerts par les commissions scolaires, où les aménagements, les ressources et les stratégies sont parfaitement intégrés à leur journée scolaire.

Les familles ont un accès pratique à la garde d'enfants d'âge scolaire directement dans leur quartier, à l'école de leur enfant, ce qui soutient la participation au marché du travail en particulier pour les femmes et renforce l'économie locale. Les programmes de garderie prolongée renforcent également les liens entre l'école et la famille en créant des interactions quotidiennes lors du dépôt et de la récupération des enfants, ce qui contribue à un plus fort sentiment d'appartenance et de communauté.



LES AVANTAGES DU MODÈLE DE JOURNÉE INTÉGRÉE

Les communautés dans leur ensemble en bénéficient lorsque les services qui favorisent la santé et le bien-être des enfants et des familles sont facilement accessibles. Pour cette raison, les conseils scolaires qui ont mis en œuvre le programme de journée prolongée rapportent que les avantages pour les enfants, les familles et les programmes augmentent au fil du temps.

Réflexion :

1. Comment la participation au système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE) s'aligne-t-elle avec la mission de votre conseil, les engagements en matière d'équité et les priorités stratégiques à long terme ?
2. À quoi ressemblerait le succès pour votre conseil, vos familles et votre personnel des premières années dans cinq ans si vous tiriez pleinement parti des avantages des programmes de journée prolongée et du plan SPAGJE ?



ÉQUITÉ ET ACCESSIBILITÉ

La demande de services de garde d'enfants est en hausse et de nouvelles stratégies sont nécessaires, faute de quoi les familles marginalisées seront encore plus désavantagées. Le rapport annuel sur le système de la petite enfance et des services de garde d'enfants de l'Ontario (2025) fait état d'une augmentation de 32,1 % des services de garde pour les enfants d'âge scolaire dans la province. Une grande partie de ces places est attribuable aux nouvelles écoles, tandis que les écoles existantes signalent une diminution des places disponibles pour les services de garde avant et après l'école.

Face aux difficultés rencontrées par les fournisseurs de services tiers pour maintenir des places pour les enfants d'âge scolaire, les conseils scolaires sont bien placés pour intervenir et offrir des programmes de garde prolongée. Il est recommandé aux conseils scolaires d'examiner annuellement les données sur la disponibilité des services de garde dans leurs écoles. Bien que les conseils scolaires ne soient pas tenus de signaler les fermetures de programmes individuels au ministère, ils doivent faire rapport chaque année scolaire sur la disponibilité des services avant et après l'école pour toutes les

ÉQUITÉ ET ACCESSIBILITÉ

écoles de leur conseil. Les exigences en matière de rapports se trouvent dans les Centres de services de garde d'enfants agréés et programmes offerts par des tiers : liens avec la journée d'école | Programmes avant et après l'école de la maternelle à la 6e année : Politiques et lignes directrices à l'intention des conseils scolaires.

Avec la mise en place de la maternelle à temps plein en Ontario, les conseils scolaires se sont vu confier de nouvelles responsabilités en matière d'apprentissage précoce. La Loi sur l'éducation a été modifiée (2014) pour donner des directives aux conseils scolaires afin qu'ils offrent des programmes à journée prolongée :

Programme de jour prolongé et programmes offerts par des tiers

259 (1) sous réserve des règlements, politiques et lignes directrices établis en vertu de la présente partie, chaque conseil scolaire doit faire l'une des choses suivantes dans chaque école élémentaire du conseil, chaque jour d'école, sauf les jours d'activité professionnelle, en dehors des heures où la maternelle et le jardin d'enfants sont offerts dans l'école, pour les élèves du conseil inscrits à la maternelle ou au jardin d'enfants :

1. Exploiter un programme de journée prolongée.
2. S'assurer qu'un programme tiers est géré par une personne ou une entité autre qu'un conseil. 2011, c. 9, Ann. 10, s. 5.

(Loi sur l'éducation, section 259)

ÉQUITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Les commissions scolaires qui ont mis en œuvre le modèle de journée prolongée ont constaté une amélioration de l'accès aux places en garderie pour les enfants d'âge scolaire. Voir la figure ci-dessous.

FIGURE 1.0 Waterloo Region District School Board

Service de garde parascolaire	2009 Avant la gestion par le Conseil de la journée prolongée	2025 Géré par le Conseil Journée Prolongée
Disponibilité	< 9% des élèves	100% des écoles élémentaires
Couverture	Maternelle à la 2 ^e année – Places limitées / Longue liste d'attente	Maternelle à la 6 ^e année
Type de programme	Garde d'enfants traditionnelle	Programme de journée prolongée

Un système éducatif moderne intègre les services de garde d'enfants pour les familles et comprend et valorise l'impact que les programmes d'apprentissage précoce de haute qualité ont sur les enfants et sur l'économie.

Déterminer la nécessité d'un programme parascolaire implique d'établir s'il existe un intérêt suffisant et une viabilité à long terme pour le soutenir. Les directives du ministère de l'Éducation exigent que les conseils scolaires offrent un tel programme dans chaque école primaire accueillant les élèves de la maternelle à la 6^e année lorsqu'il y a une demande suffisante.

ÉQUITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Comment évaluer le besoin

Pour mesurer l'intérêt, les conseils scolaires fournissent à chaque famille un questionnaire afin de déterminer la viabilité du programme. Les enquêtes de viabilité varient d'un conseil scolaire à l'autre. Les conseils scolaires sont tenus de faire rapport des résultats de l'enquête annuellement au ministère de l'Éducation et de partager les résultats avec les gestionnaires des services municipaux regroupés pour l'évaluation des besoins en garde d'enfants et la planification.

Réflexion :

1. Les conseils scolaires sont responsables d'évaluer la demande de services, de recueillir et d'examiner les données. Que révèlent ces données sur les personnes qui y ont accès et celles qui n'y ont pas accès ?
2. Comment votre conseil peut-il s'assurer que les programmes de garde prolongée et les espaces soutenus par le SPAGJE éliminent les obstacles pour les familles ?
3. Quelles stratégies pourraient aider votre conseil à mieux servir les enfants ayant des besoins divers, y compris ceux nécessitant des aménagements ou des horaires non traditionnels ?

ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE

Les conseils scolaires et les familles bénéficient d'un système où les programmes de garde prolongée sont disponibles dans chaque école et où les programmes sont cohérents pour les familles (c'est-à-dire, heures d'ouverture, frais, politiques). Les conseils scolaires peuvent conclure un accord avec les GSMR pour s'assurer que les programmes de garde prolongée sont éligibles aux subventions pour les familles qui y ont droit. Actuellement, tous les programmes gérés par le conseil ont des accords en place qui garantissent que les programmes sont admissibles aux subventions afin de rendre les programmes de garde prolongée plus abordables pour les familles admissibles. Les gestionnaires régionaux des services à l'enfance administrent les subventions pour la garde d'enfants à travers la province et déterminent l'admissibilité des programmes et des familles.

Le SPAGJE est un programme financé par le gouvernement fédéral et provincial qui verra les frais de garde d'enfants réduits à une moyenne de 10 \$ par jour d'ici 2026 pour les enfants de moins de 6 ans. Pour être admissibles au financement SPAGJE,



ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE

les programmes doivent être agréés en vertu de la Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance (LGEPE) et doivent être approuvés pour la participation au SPAGJE par les GSMR. À partir de 2026, il y a un nombre limité de nouvelles places SPAGJE disponibles dans la plupart des municipalités. On ne sait pas encore combien de nouvelles places SPAGJE seront disponibles à partir de 2027. Le nombre limité de places disponibles au sein du SPAGJE pourrait empêcher l'approbation de nouveaux programmes de garderie périscolaire. Les conseils scolaires sont invités à communiquer avec leur GSMR pour en savoir plus sur les possibilités d'expansion du SPAGJE dans leur communauté. Plusieurs conseils scolaires ont déjà entrepris les démarches nécessaires pour obtenir une licence pour les programmes de journée prolongée afin d'offrir le tarif réduit du SPAGJE aux familles.

Le Canada et l'Ontario sont d'accord sur le fait que la vision et les objectifs à long terme pour un apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE) à l'échelle du Canada guideront l'utilisation des fonds. Cette vision commune inclut de s'assurer que toutes les familles au Canada puissent accéder à des services AGJE de haute qualité, abordables, flexibles et inclusifs, peu importe où elles vivent. Le Canada et l'Ontario visent à atteindre les objectifs suivants :

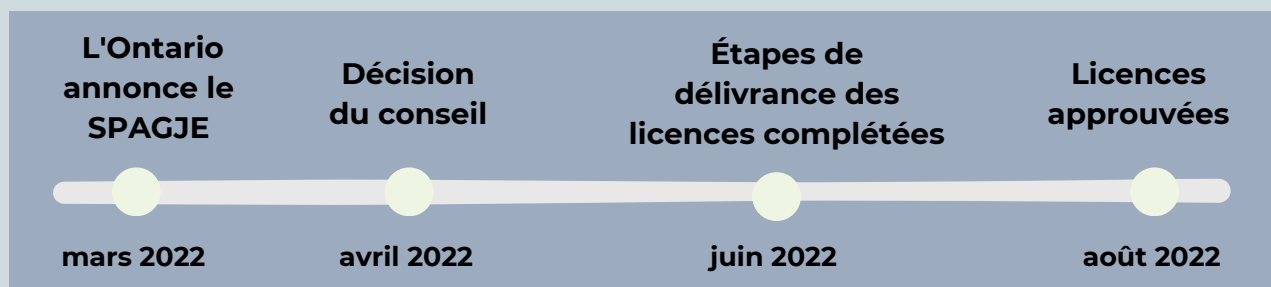
- Réduire de 50 % les frais moyens payés par les parents pour les services agréés d'AGJE d'ici la fin 2022, et faire baisser les frais à une moyenne de 10\$ par jour d'ici la fin de l'année fiscale 2025-26 pour les enfants inscrits dans le système d'AGJE à l'échelle du Canada.
- Augmenter le nombre de places en garderie agréées, abordables et de qualité, en mettant principalement l'accent sur les organismes à but non lucratif.

ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE

- Éliminer les obstacles qui limitent l'accès à une garde d'enfants inclusive et flexible.
- Soutenir et reconnaître le personnel de la petite enfance en offrant des formations et des occasions de développement professionnel.

Remarque : Les conseils scolaires qui ont obtenu une licence pour des programmes prolongés en vertu de la LGEPE ont pu compléter le processus de licence dans un délai raisonnable (voir la figure 2.0).

FIGURE 2.0 Chronologie de la WRDSB pour la licence de 75 écoles



Réflexion :

1. Quelles occasions existent au sein de vos écoles et de votre communauté pour élargir les espaces de garde d'enfants d'âge scolaire agréés et à but non lucratif qui s'alignent sur l'accent mis par le SPAGJE sur la qualité, l'accessibilité et l'abordabilité ?



SOINS DE HAUTE QUALITÉ

Les programmes de garde prolongée gérés par le conseil scolaire sont dirigés par des éducateurs/éducatrices de la petite enfance inscrit (EPEI) qui dispensent un programme basé sur le jeu avant et après les heures de classe. Les programmes fonctionnent à l'école dans une salle de classe de maternelle entièrement équipée avec des éducateurs familiers, réduisant ainsi les transitions pour les enfants.

Comment les éducateurs soutiennent-ils l'apprentissage par le jeu dans le cadre du programme périscolaire ?

- Prévoir de longs moments de jeu libre et structuré ;
- Guider, structurer, accompagner et enrichir le jeu.
- Fournir du matériel concret et interactif, des outils et des équipements qui encouragent les enfants à explorer différents styles de jeu.
- Adapter le matériel pour guider, structurer, enrichir et prolonger l'apprentissage.
- Poser des questions pour élargir et enrichir le jeu.
- Observer, interagir et documenter les apprentissages des enfants pour les rendre visibles.

SOINS DE HAUTE QUALITÉ

Les EPEI bénéficient de l'avantage de travailler au sein du conseil scolaire, où les postes sont à temps plein, syndiqué, comprennent des avantages sociaux tels qu'un régime de retraite, une assurance maladie et dentaire, et font partie du secteur public. Cette stabilité contribue à un faible roulement du personnel. La présence d'éducateurs qualifiés et constants renforce la qualité globale du programme et a un impact positif sur les élèves.

Réflexion :

1. Comment votre conseil peut-il s'assurer que les programmes de journée prolongée et les espaces soutenus par le SPAGJE éliminent les barrières pour les familles ?
2. Quelles stratégies pourraient aider votre conseil à mieux desservir les enfants ayant des besoins divers, y compris ceux nécessitant des accommodements ou des horaires non traditionnels ?

TRAVAILLER ENSEMBLE

Les écoles et les programmes de garde prolongée travaillent en partenariat pour offrir des programmes de haute qualité et sans interruption aux enfants tout au long de la journée. Ainsi, les directeurs d'école, les enseignants de classe et les éducateurs du programme de journée prolongée travaillent ensemble pour s'assurer que l'espace partagé est disponible de manière continue afin de fournir des environnements d'apprentissage et de soins cohérents et fluides pour les enfants. Cela nécessite une communication et une coopération régulières et cohérentes entre tous les partenaires. Les écoles jouent un rôle clé dans le soutien et la croissance des programmes avant et après l'école en fournissant un environnement sécurisant et de haute qualité pour les enfants immédiatement avant et après les heures de classe régulières.

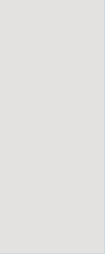


TRAVAILLER ENSEMBLE

PLANIFICATION DES PROGRAMMES DE JOURNÉE PROLONGÉE

Directeurs et superviseurs des programmes de journée prolongée

- S'assurent que tous les espaces, y compris les espaces alternatifs qui seront utilisés par les programmes de garde prolongée, sont agréés. Prévoir l'emplacement d'un réfrigérateur — si le programme fournira des collations.
- Organiser une réunion avec le personnel de l'école avant le début de l'année scolaire pour discuter des attentes concernant le partage des espaces et le travail en partenariat.
- Informer le personnel scolaire de l'espace agréé et des heures de programme.
- Élaborer un horaire pour l'utilisation des espaces partagés en dehors de la salle de classe.
- Établir une procédure de partage des informations importantes, telles que les rapports d'inspection de santé et de sécurité, les rapports du chef des pompiers, et/ou les incidents graves.
- Examiner toutes les politiques et procédures pertinentes du conseil qui facilitent la sécurité des enfants et le partage d'informations sur les enfants parmi le personnel qui travaille avec eux.
- Construire et entretenir des relations en fournissant :
 - des occasions régulières entre le personnel travaillant pendant les heures scolaires et les journées prolongées de partager des informations;
 - des occasions pour le personnel administratif et de nettoyage de rencontrer le directeur et le personnel de la journée prolongée;



TRAVAILLER ENSEMBLE

- des invitations conjointes à participer aux réunions du Conseil des écoles, du conseil d'administration des centres de garde ou des réunions du comité des parents;
- des rencontres régulières entre le personnel des journées prolongées et du personnel des heures régulières, pour fournir des mises à jour pouvant influencer le personnel de l'un ou l'autre programme.

Personnel de l'école et du programme de garde prolongée (directeurs et/ou éducateurs/éducatrices)

- Établir un protocole de communication pour les intempéries/fermetures d'écoles d'urgence.
- Élaborer un processus de gestion des conflits qui soit clair pour tout le personnel partageant l'espace.
- Élaborer des stratégies de communication continues pour soutenir tout le personnel partageant les locaux (par exemple, livre de communication, liste de vérification d'orientation, préavis des changements d'horaire).
- Préparez une fiche d'information pour s'assurer que le personnel de remplacement EPEI (journée prolongée) est au courant des attentes en classe/école, en particulier en ce qui concerne les procédures de transition.
- Déterminer si les repas seront servis dans la salle ou dans un autre endroit de l'école (le cas échéant), en plus des procédures de surveillance et de nettoyage associées. Prévoyez des occasions de partage d'informations entre l'école et le programme de garde prolongée (par exemple, dans les bulletins d'information respectifs, sur les sites web et sur les panneaux d'affichage).

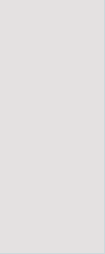


TRAVAILLER ENSEMBLE

- Assurez-vous que la signalisation extérieure et intérieure inclut à la fois l'école et le programme de garde prolongée.
- Planifiez des réunions pour fournir des mises à jour et discuter des défis, si nécessaire.
- Établir des stratégies pour informer le programme de garde prolongée en temps opportun lorsque le programme doit être relocalisé dans un espace agréé alternatif en raison d'entretiens avec les parents ou d'autres événements scolaires.
- Envisagez de partager des invitations aux écoles ou aux événements spéciaux du programme de garde prolongée.
- Développez des tableaux de communication partagés où les informations sont affichées pour les parents et le personnel.

Gestionnaires/Superviseurs des programmes de garde prolongée

- Tenir des réunions régulières avec le réseau local des responsables de services de garde.
- Effectuer des visites régulières sur place dans les programmes de garde prolongée et animer des réunions, au besoin.
- Communiquer fréquemment par courriel et par téléphone.
- Assurer la médiation et la liaison entre les parents et le programme pour résoudre les problèmes liés aux arrangements de la garde d'enfants.
 - Gérer le recrutement du personnel du programme.
 - Garantir le respect aux exigences d'acquisition de licence (LGEPE).
 - Participer à l'élaboration des politiques du programme de garde prolongée.



TRAVAILLER ENSEMBLE

- Participer aux inspections de santé publique et aux inspections de licence.
- Soutenir et promouvoir le programme dans ses efforts pour offrir des services de haute qualité.

Éducateurs/éducatrices de la journée prolongée et parents

- Maintenir et suivre les protocoles de communication tels que décrits dans les manuels du livret des parents.
- Aborder les problèmes de préoccupation dès que possible.

Programmes inclusifs

Les enfants ayant des besoins particuliers sont les bienvenus et seront soutenus dans les programmes de garde prolongée, et les programmes doivent faire tous les efforts raisonnables pour répondre aux besoins individuels de l'enfant. Une communication continue avec l'administration scolaire et le personnel scolaire est importante pour assurer le maintien pour l'enfant, y compris le partage de tout plan de sécurité, de plans de soins individuels, avec des stratégies et de l'appui en place pendant les heures de la journée principale, qui devraient être examinés et mis en œuvre dans les programmes de garde prolongée. Dans la mesure du possible, modifiez le modèle de plan de soins pour inclure une section « Journée prolongée » avec des instructions pour les éducateurs pendant les heures avant et après l'école.

TRAVAILLER ENSEMBLE

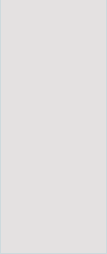
ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX

Directeurs, éducateurs/éducatrices du programme de la journée prolongée et superviseurs

- Désigner les équipements, meubles et matériaux ainsi que les lieux d'entreposage intérieurs/extérieurs à partager.
- Envisagez des stratégies pour réduire la duplication inutile dans l'achat d'équipements et de meubles.
- Collaborer au développement, au renouvellement et à la conception des espaces d'apprentissage en plein air (par exemple, un jardin).
 - Assurez-vous que des matériaux de jeu visibles sont disponibles pour les enfants.
 - Rangez les effets personnels des enseignants hors de vue (par exemple, dans des placards)

Éducateurs/éducatrices

- Déterminer l'espace disponible pour l'affichage des travaux des enfants et des informations destinées aux parents/tuteurs pour les deux programmes.
- Examiner la disponibilité de casiers ou d'espaces de rangement pour les effets personnels des enfants et partager des stratégies pour faciliter les transitions.
- Définir des stratégies de gestion du matériel afin que les enfants puissent travailler sur leurs projets sur une période prolongée.



TRAVAILLER ENSEMBLE

TRANSITIONS ENTRE L'ÉCOLE ET LA JOURNÉE PROLONGÉE

Directeurs, éducateurs/éducatrices du programme de la journée prolongée et superviseurs

- Concevoir des horaires et des routines décrivant la transition entre les programmes et les salles lorsque cela est nécessaire.
- Établir des attentes communes pour s'assurer que l'école et les salles de classe sont perçues comme des espaces partagés tout au long de la journée.

Éducateurs/éducatrices de la petite enfance

- Mettre en place des routines de transition qui assurent une transition harmonieuse entre la garderie et l'école pour le personnel et les enfants.
- Développer des stratégies pour des routines efficaces d'installation et de rangement pour le programme scolaire ou de journée prolongée à venir.
- Renforcez les attentes communes pour aider tous les enfants à développer un sens de la responsabilité et du respect pour les salles de classe, les affaires et les autres tout au long de la journée.

TRAVAILLER ENSEMBLE

CONSIDÉRATIONS PÉDAGOGIQUES

Directeurs, éducateurs/éducatrices du programme de la journée prolongée et superviseurs

- Travailler ensemble pour favoriser les occasions d'établir une culture partagée de pratique réflexive, y compris des réunions régulières pour l'apprentissage partagé/le dialogue professionnel et la formation professionnelle continue.
- Créer un espace de stockage et de partage des documents et recherches pertinents pour le personnel.
- Promouvoir le partage des documents pédagogiques et des ressources pertinentes. (ex. : Cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance, curriculum de la maternelle et jardin d'enfants (2026), Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance, guide à l'intention des parents).
- S'inclure mutuellement dans les occasions de perfectionnement professionnel chaque fois que cela est possible et approprié.
- Modeler une relation respectueuse et collaborative dans l'intérêt fondamental des élèves.

[Adapté du York District Catholic School Board Operator Handbook, 2023.]



PATERNARIATS

En Ontario, les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) (Gestionnaires de système de services pour les programmes de garde d'enfants et de la petite enfance | ontario.ca) sont désignés sous la LGEPE (garde d'enfants et la petite enfance (Loi de 2014 sur la), L.O. 2014, chap. 11, Annexe 1 | ontario.ca) comme GSMR. Ils sont responsables de la planification, de la supervision et de la coordination des services de garde d'enfants dans leurs régions, y compris les programmes avant et après l'école. Leur rôle inclut la définition des priorités locales et l'équilibre des besoins des enfants et des familles tout en opérant dans le cadre de la législation, des règlements, des normes et des politiques établis par le ministère.

De plus, les conseils scolaires sont responsables de la mise en œuvre des programmes avant et après l'école. En vertu de la Loi sur l'éducation, chaque conseil scolaire doit s'assurer que ces programmes sont disponibles dans chaque école élémentaire pour les élèves des divisions primaire et/ou intermédiaire (c'est-à-dire de la maternelle à la 6e année), à condition qu'il y ait une demande suffisante et que le programme soit viable.

PATERNARIATS

Il est crucial que les conseils scolaires s'engagent dès les premières étapes de planification avec leur GSMR local pour discuter de la mise en œuvre d'un programme de journée prolongée dans leur région. Les GSMR travailleront avec les conseils scolaires pour identifier les quartiers prioritaires où la demande de garde pour les enfants d'âge scolaire est élevée et la disponibilité des programmes est limitée. GSMR peuvent également aborder les critères d'admissibilité aux subventions pour la garde d'enfants et la procédure à suivre pour conclure une entente de services en vue d'offrir une aide financière aux familles admissibles. Ils peuvent aussi fournir plus de renseignements sur les possibilités de participation au SPAGJE et sur les modalités de cette participation, ainsi que sur tout autre financement ou soutien systémique disponible.

Les conseils scolaires peuvent utiliser la liste de vérification suivante, qui recense les considérations stratégiques, lorsqu'ils collaborent avec les GSMR dans le cadre de l'étude de la mise en œuvre d'un programme de journée prolongée.

Réflexion :

1. En quoi la mise en œuvre de programmes de journée prolongée positionne-t-elle votre conseil d'administration comme un partenaire clé du système plus vaste d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ?
2. Quelles structures de gouvernance, opérationnelles ou de partenariat pourraient être renforcées afin d'assurer des programmes durables et de grandes qualités, conformes aux objectifs provinciaux et fédéraux ?

PATERNARIATS

LISTE DE VÉRIFICATION POUR LA PLANIFICATION DU PROGRAMME DE JOURNÉE PROLONGÉE POUR LES CONSEILS SCOLAIRES

1. Accord pour les subventions de garde d'enfants

- ☐ Comprendre le processus pour devenir un opérateur approuvé éligible aux subventions de frais.
- ☐ Confirmer la documentation requise, les politiques et les normes du programme.
- ☐ Clarifier comment les taux de subvention sont fixés et à quelle fréquence ils sont révisés.
- ☐ Examiner les exigences en matière de rapport, de facturation et d'audit.
- ☐ Identifier les délais pour la demande, l'approbation et le renouvellement.
- ☐ Déterminer comment les familles seront soutenues pour accéder aux informations sur les subventions.

2. Identification des quartiers prioritaires

- ☐ Demander les sources de données utilisées pour déterminer les zones les plus nécessiteuses.
- ☐ Obtenir des cartes ou des analyses montrant les lacunes ou les écarts en matière de services de garde d'enfants.
- ☐ Comprendre les critères utilisés pour définir et classer les quartiers prioritaires.
- ☐ Examiner les tendances démographiques ou les variations de population prévues.
- ☐ Confirmer comment le GSMR collabore avec les municipalités et les partenaires communautaires pour cerner les besoins.

PATERNARIATS

3. Éléments clés à prendre en compte pour la mise en œuvre du programme

- ☐ Clarifier les attentes concernant les heures de programme, les ratios d'encadrement et les compétences des éducateurs.
- ☐ Se conformer aux politiques locales, aux cadres de qualité et aux exigences en matière de licences.
- ☐ Identifier les sources de financement disponibles (démarrage, investissement, fonctionnement).
- ☐ Discuter de la coordination avec les services de garde d'enfants communautaires existants.
- ☐ Examiner les attentes en matière d'engagement familial et de soutien à l'accessibilité.
- ☐ Comprendre les processus d'octroi de licences, d'inspection et de conformité.

4. Collaboration continue et alignement des systèmes

- ☐ Établir la fréquence et le format des réunions continue avec le GSMR.
- ☐ Identifier des mécanismes pour résoudre les défis opérationnels.
- ☐ Explorez les possibilités de participer à des tables de planification systémique plus larges.

DOTATION DU PERSONNEL DU PROGRAMME DE JOURNÉE PROLONGÉE

Une fois que les conseils scolaires ont consulté les GSMR (GSMR ou CADSS) et ont pris la décision d'aller de l'avant avec un programme pilote, la détermination d'un modèle de dotation en personnel est la prochaine étape logique.

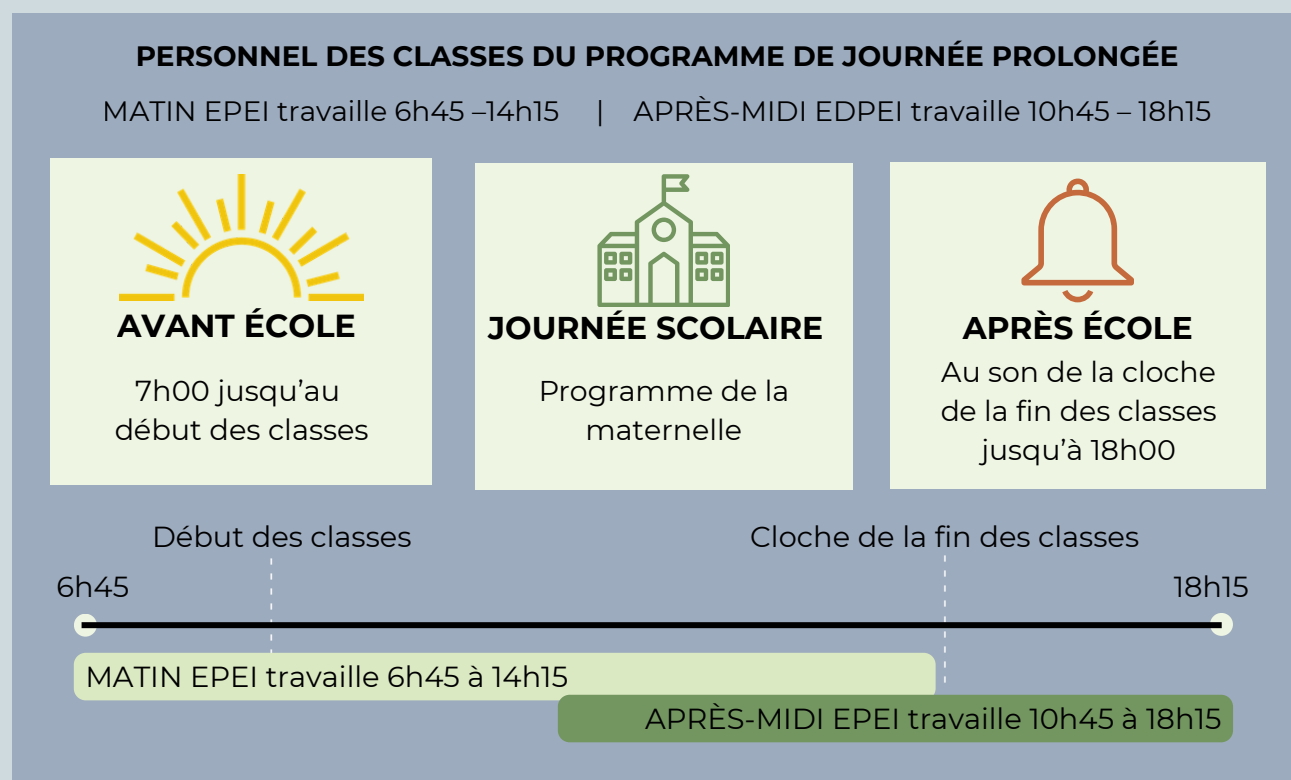
Le ministère de l'Éducation finance un poste d'éducateur à la petite enfance (EPE) à temps plein (35 heures par semaine, par exemple de 8 h 30 à 16 h) pour chaque classe complète de maternelle (chaque classe de plus de 15 élèves). Dans les classes offrant le programme de journée prolongée, ce poste financé correspond à un horaire différent (par exemple de 6 h 45 à 14 h 15) : l'EPE commence sa journée par le programme avant l'école, puis passe ensuite au programme de maternelle jusqu'à 14 h 15. Un deuxième EPEI est embauché et financé par les frais des parents du programme de garde de journée prolongée (par exemple, de 10h45 à 18h15) pour se chevaucher dans la salle de classe de journée prolongée, en commençant par le programme de maternelle de la journée et en terminant



DOTATION DU PERSONNEL DU PROGRAMME DE JOURNÉE PROLONGÉE

sa journée en animant le programme d'après l'école. Cela signifie que les programmes de maternelle à temps plein qui fonctionnent dans des classes du programme de journée prolongée disposent d'une équipe de trois éducateurs/éducatrices (2 EPEI et 1 enseignant(e) de maternelle), offrant un soutien supplémentaire aux élèves de maternelle avec des ratios améliorés (voir figure 3.0).

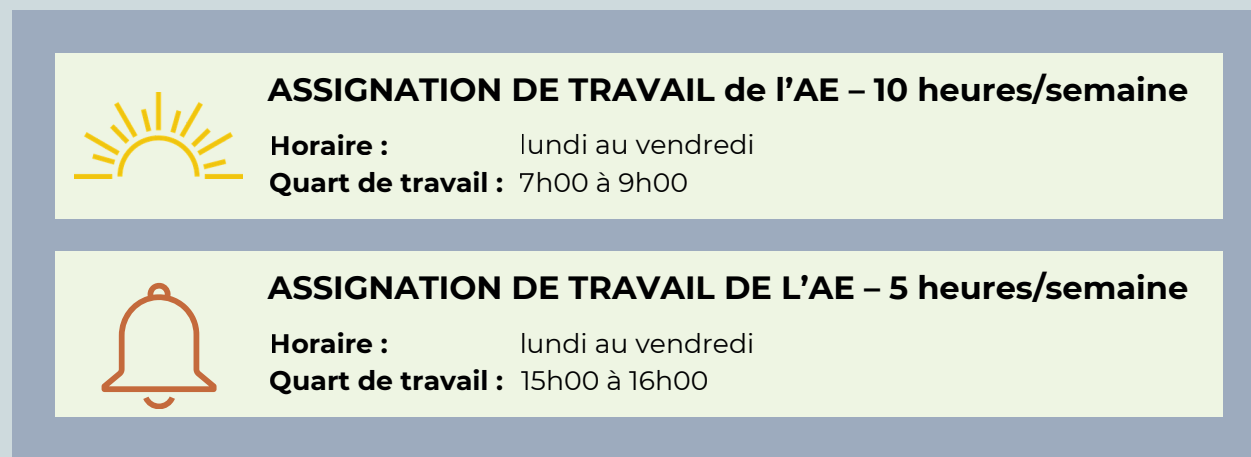
FIGURE 3.0 Personnel du programme de journée prolongée



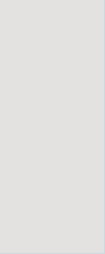
DOTATION DU PERSONNEL DU PROGRAMME DE JOURNÉE PROLONGÉE

Les programmes de journée prolongée fonctionnent avec un ratio de 1 éducateur/éducatrice pour 13 enfants. Un aide-éducateur/aide-éducatrice ou un poste de soutien avant et après l'école est embauché comme deuxième membre du personnel, en fonction des besoins du programme. L'aide-éducateur/aide-éducatrice ou l'éducateur/éducatrice travaille aux côtés du EPEI qualifié pour dispenser le programme aux élèves et soutenir les ratios (voir Figure 4.0). Les éducateurs/éducatrices déjà en poste dans l'école postulent souvent à ces postes temporaires pour obtenir des heures supplémentaires.

FIGURE 4.0 Assignations courantes des AE au programme de journée prolongée



En plus des postes d'éducateurs/éducatrices, les postes de l'administration centrale supervisent les opérations du programme afin de soutenir la qualité du programme et les administrateurs scolaires, le recrutement du personnel et le respect des politiques et procédures.



DOTATION DU PERSONNEL DU PROGRAMME DE JOURNÉE PROLONGÉE

Pour les programmes admissibles au SPAGJE, le financement basé sur les coûts ne couvre que les frais du personnel directement liés au programme de journée prolongée (c.-à-d. pas aux heures de la journée principale). Les frais de garde pour les enfants de 6 à 12 ans peuvent soutenir les dépenses du personnel non prises en charge par le financement.

Supervision et administration du programme

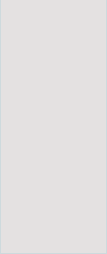
Un superviseur de programme de journée prolongée peut soutenir un groupe d'écoles proposant ce type de programme afin d'assurer la supervision opérationnelle et garantir la conformité avec le Ministère. Les superviseurs sont responsables des éléments suivants :

Respecter les normes du programme :

- Politiques et procédures ;
- Santé et sécurité ;
- Contrôle de qualité ; et
- Conformité du ministère avec la Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance.

Soutenir les équipes pédagogiques professionnelles en :

- Observer et allouer du soutien ;
- Faire preuve d'écoute et de réactivité ;
- Revoir les directives pour la planification du programme ;
- Discuter avec les parents et solliciter leurs commentaires sur le programme ; et



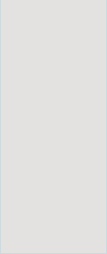
DOTATION DU PERSONNEL DU PROGRAMME DE JOURNÉE PROLONGÉE

- Être la personne désignée responsable avant et après les heures de classe (au lieu du directeur de l'école).

Mise en œuvre d'un programme axé sur le jeu :

- Encadrer et guider les EPEI, planifier et offrir des occasions de perfectionnement professionnel ;
- Créer des directives pour équiper les programmes avec des matériaux de jeu ; et
- Mentorat du personnel.
- Ministry compliance with the *Child Care and Early Years Act*.

Le responsable du programme de journée prolongée ou le responsable de la petite enfance travaille avec les administrateurs scolaires, gère les superviseurs et crée des politiques et procédures de programme. La bonne nouvelle est que le ministère de l'Éducation finance actuellement un poste (PTP) de responsable de la petite enfance à temps plein. Une partie de leur portefeuille comprend des services de garde d'enfants ; il est donc logique que ce poste supervise la mise en œuvre et les opérations du programme. La figure 5.0 montre un exemple de soutien central pour un grand programme de journée prolongée de 75 écoles soutenant plus de 4 000 enfants.



DOTATION DU PERSONNEL DU PROGRAMME DE JOURNÉE PROLONGÉE

Autres appuis

Un avantage des programmes de garde prolongée gérés par les conseils scolaires est que ces derniers ont accès à une infrastructure centralisée que de nombreux prestataires de services de garde d'enfants n'ont pas, y compris les ressources humaines, l'entretien des installations, la comptabilité, les communications et les départements de santé et de sécurité. Les programmes bénéficient du soutien, des politiques et des procédures fournis par chacune de ces équipes spécialisées.

DOTATION DU PERSONNEL DU PROGRAMME DE JOURNÉE PROLONGÉE

Exemples de structure administrative pour un programme de journée prolongée (75 écoles)

Secrétaire à temps plein - Soutien aux parents - Inscriptions - Changements d'horaire 12 mois	Gérant - Problèmes opérationnels amplifiés - Préoccupations des parents - Budget, les politiques et les procédures - Partenaires communautaires - Événement sérieux - RH - Recrutement - Obtention de licences - Formation au niveau du système pour le PJP	Superviseur du personnel 6h00 - 14h30 - Recrutement d'EPEI - Recrutement d'EPEI itinérant - Recrutement au travers d'Easyconnect - Formation - Supervision [opérateurs MATIN & APRÈS-MIDI] <table><tr><td>Opérateur MATIN</td><td>Opérateur APRÈS-MIDI</td><td>20 EPEI</td></tr><tr><td>5h00 à 12h30</td><td>12h00 à 19h30</td><td>Itinérant occasionnel (LTO)</td></tr><tr><td>10 mois</td><td>10 mois</td><td>10 mois</td></tr></table>	Opérateur MATIN	Opérateur APRÈS-MIDI	20 EPEI	5h00 à 12h30	12h00 à 19h30	Itinérant occasionnel (LTO)	10 mois	10 mois	10 mois
Opérateur MATIN	Opérateur APRÈS-MIDI	20 EPEI									
5h00 à 12h30	12h00 à 19h30	Itinérant occasionnel (LTO)									
10 mois	10 mois	10 mois									
Équipe 1 Superviseur d'EPEI MATIN 6h30 à 14h00 Superviseur d'EPEI APRÈS-MIDI 10h45 à 18h15	Équipe 2 Superviseur d'EPEI MATIN 6h30 à 14h00 Superviseur d'EPEI APRÈS-MIDI 10h45 à 18h15	Équipe 3 Superviseur d'EPEI MATIN 6h30 à 14h00 Superviseur d'EPEI APRÈS-MIDI 10h45 à 18h15	Équipe 4 Superviseur d'EPEI MATIN 6h30 à 14h00 Superviseur d'EPEI APRÈS-MIDI 10h45 à 18h15	Équipe 5 Superviseur d'EPEI MATIN 6h30 à 14h00 Superviseur d'EPEI APRÈS-MIDI 10h45 à 18h15							
Les superviseurs d'EPEI passent 50 % de leur journée dans le programme de journée prolongée à soutenir le personnel et à veiller à ce que les exigences de LGEPE soient respectées, à couvrir les absences ou à soutenir les inspections sur place, et 50% de leur temps à des fins administratives au bureau. Postes de 12 mois. Exigences : 5 ans d'expérience comme EPEI, certification valide en secourisme et RCR de niveau C, certification VSC valide (datant de moins de 5 ans), OD annuelle, connaissance du LGEPE et du Système de gestion des permis des services de garde d'enfants (module d'orientation complété, examen réussi, approbation du directeur). Les superviseurs gèrent les dossiers du personnel et veillent au respect de toutes les exigences du LGEPE. Ils participent aux inspections d'agrément (environ une par centre, par année) et aux inspections de santé publique (environ deux par centre, par année). avril 2026											



STRUCTURE DES FRAIS

Les frais du programme de garde prolongée sont établis annuellement conformément aux directives énoncées par le ministère de l'Éducation dans le Règlement 221/11 de l'Ontario. L'objectif sous-jacent de l'établissement de ces frais est de garantir qu'ils soient raisonnablement proportionnés aux coûts d'exploitation supplémentaires supportés par le conseil scolaire et que le programme fonctionne selon le principe du recouvrement des coûts. Ces frais s'appliquent aux élèves qui ne sont pas admissibles à un tarif réduit en vertu de l'accord SPAGJE, lequel ne finance que les enfants de moins de 6 ans.

Pour déterminer les frais annuels du programme, les conseils scolaires doivent tenir compte de divers facteurs de coûts, notamment les suivants :

- Salaires et avantages sociaux – les coûts directs du personnel représentent environ 75 % des dépenses totales des programmes gérés directement par les conseils scolaires; par conséquent, toute modification des salaires et des avantages sociaux aura un impact proportionnel sur les frais du programme de garde prolongée.

STRUCTURE DES FRAIS

- Soutien administratif – bien que des exigences administratives supplémentaires doivent être respectées pour maintenir l'agrément en vertu de la LGEPE 2014, les coûts administratifs en proportion des dépenses totales restent relativement stables d'une année à l'autre. En moyenne, les frais administratifs représentent environ 2 à 4% des dépenses totales du programme. Ces dépenses sont nécessaires pour assurer un suivi et un soutien adéquats aux écoles, et ainsi garantir que le programme de journée prolongée remplisse sa mission : offrir aux élèves des services de garde de qualité et abordables. Le personnel de soutien administratif (par exemple, gestionnaires, superviseurs, employés de bureau) assure également la supervision et le soutien des programmes gérés par les partenaires communautaires, en veillant à ce qu'ils respectent les exigences contractuelles.

Coûts d'exploitation – conformément à la réglementation du ministère de l'Éducation, les conseils scolaires doivent établir des frais pour les programmes de journée prolongée qui reflètent les coûts supplémentaires liés à l'exploitation du programme. Cela inclut les coûts liés au fonctionnement de l'établissement scolaire (tels que les services publics, les fournitures consommables (par exemple, les serviettes en papier, les produits de nettoyage) et les services de nettoyage), ainsi que les coûts liés aux matériaux et à la nourriture pour soutenir la mise en œuvre d'un programme de haute qualité. Ces coûts varient entre les conseils scolaires, en fonction de la structure de leur programme et de la manière dont ils déterminent le coût supplémentaire de certains éléments (par exemple, les coûts des installations scolaires). Au Waterloo Region District School

STRUCTURE DES FRAIS

- Board (WRDSB), ces coûts représentent annuellement environ 16 à 19 % du programme de journée prolongée total.
- Soutien à l'éducation spécialisée – Un engagement fondamental du programme de journée prolongée est que tous les élèves doivent avoir un accès équitable au programme et doivent avoir accès au soutien dont ils ont besoin. Chaque année, la proportion d'élèves participant à notre programme qui nécessitent un personnel supplémentaire, par rapport au nombre total d'élèves, change légèrement. La diminution mentionnée ci-dessus est basée sur les coûts réels engagés au cours des trois dernières années pour soutenir les élèves ayant des besoins spéciaux.

En plus de ces facteurs de coût, les conseils scolaires subissent des coûts fixes (personnel) et variables (frais de commerçants) lors de la facturation et de la collecte des frais auprès des familles. Pour assurer une rentabilité

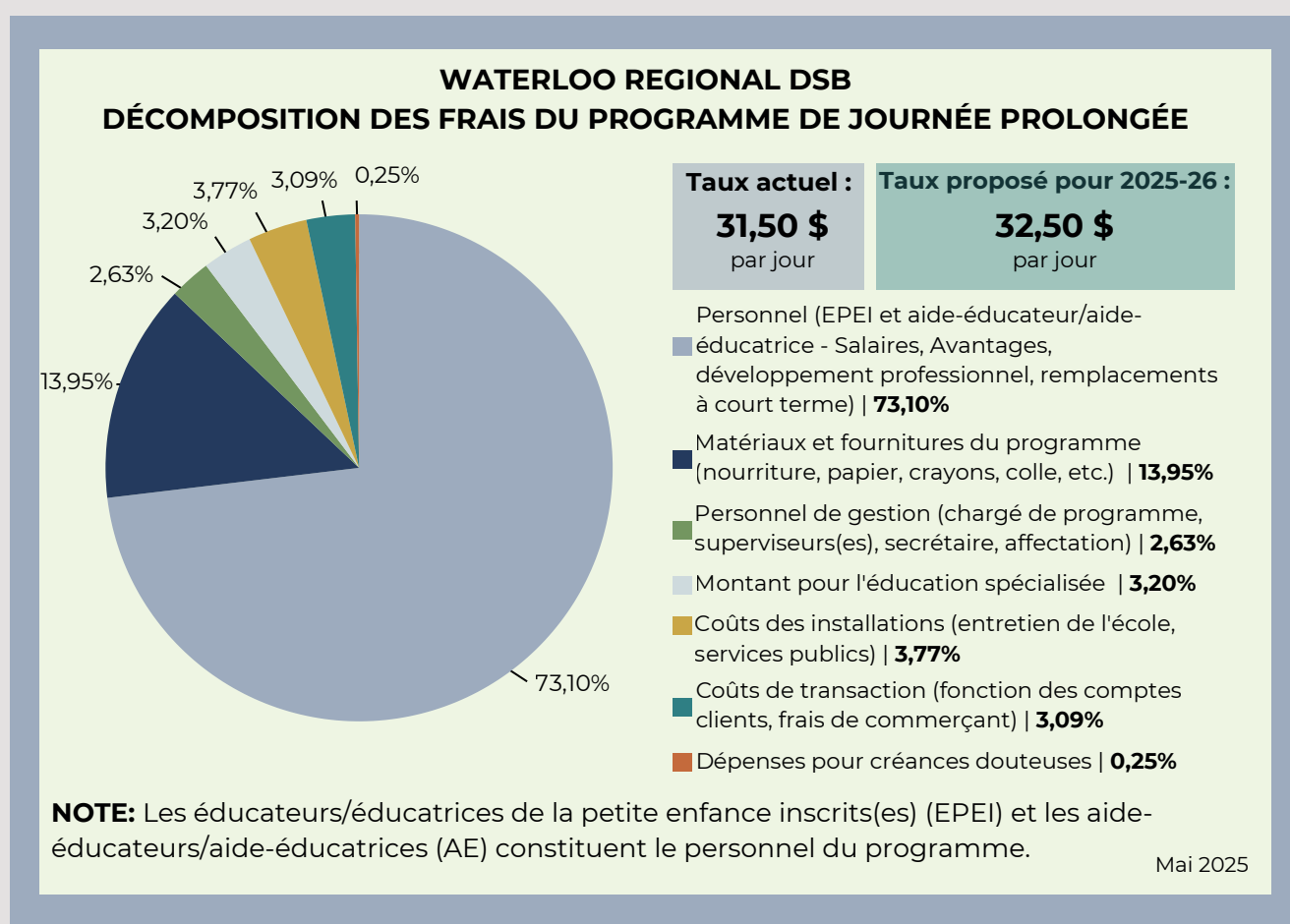
optimale, ces coûts doivent être intégrés aux frais totaux facturés pour le programme de journée prolongée. Les conseils scolaires doivent également prévoir une petite somme pour couvrir les frais non recouvrables auprès des familles (par exemple, les mauvaises créances). De plus, ils doivent tenir compte des autres coûts variables qui pourraient découler de leurs choix en matière de prestation de programmes. Les conseils doivent clairement communiquer et expliquer ces coûts lors de la détermination des frais annuels du programme.

Les programmes qui sont agréés en vertu de la LGEPE sont éligibles à des tarifs réduits dans le cadre du programme SPAGJE. Le programme SPAGJE stipule que les familles de l'Ontario ayant des enfants âgés de 5 ans et moins, qui participent à des programmes de garde d'enfants agréés, verront leurs frais de garde d'enfants réduits à 10 \$ par jour d'ici septembre 2026. Le financement SPAGJE est accordé aux conseils scolaires par l'intermédiaire de leur

STRUCTURE DES FRAIS

GSMR ou CADSS pour compenser le coût de l'offre de la réduction des frais pour les familles. La figure 6.0 fournit un exemple de structure tarifaire pour le Conseil scolaire du district de Waterloo.

FIGURE 6.0 Exemples de structure tarifaire de 2025 à 2026



FINANCES & FINANCEMENT

Les programmes de journée prolongée sont conçus pour fonctionner sur une base de recouvrement des coûts afin de garantir qu'il n'y ait aucun impact financier sur le conseil scolaire. Les frais de programme sont examinés et ajustés annuellement (voir la structure des frais pour plus de détails). Les frais de programme peuvent être payés par les parents/gardiens et/ou par le biais de subventions pour les frais de garde d'enfants pour les familles admissibles (consultez Accessibilité et Partenariats pour plus d'informations sur les subventions pour les frais).

Si un programme de journée prolongée est agréé et participe au plan SPAGJE, les frais du programme sont réduits pour les enfants admissibles (élèves de maternelle et élèves de première année âgés de moins de 6 ans). Pour couvrir l'intégralité des coûts de garde d'enfants pour ces étudiants, un financement basé sur les coûts du SPAGJE est également fourni. Le financement est déterminé par site (école) et calculé selon une formule établie par le Ministère et des repères annuels ([Lignes directrices de l'Ontario sur le financement des services de garde d'enfants et de la petite enfance. Chapitre 2, Division 2: Lignes directrices sur le financement basé sur les coûts du SPAGJE](#)).



FINANCES & FINANCEMENT

Les GSMR travaillent en étroite collaboration avec les conseils scolaires participants pour calculer et verser ce financement. Le financement peut être utilisé pour les dépenses admissibles (par exemple, le personnel, le matériel, l'administration) qui sont directement liées à la prestation de services de garde d'enfants aux élèves admissibles au SPAGJE.

En plus des frais de programme et du financement basé sur les coûts du SPAGJE (le cas échéant), les GSMR peuvent fournir des subventions supplémentaires (ponctuelles ou continues) pour soutenir les programmes de journée prolongée. Les subventions peuvent dépendre du type de programme (par exemple, agréé ou non agréé), des groupes d'âge desservis, des priorités locales, de la disponibilité des fonds et des critères d'éligibilité. Des subventions peuvent être offertes pour les éléments suivants:

- Apprentissage professionnel
- Soutiens aux besoins spéciaux
- Salaires
- Achat de matériaux basés sur le jeu

Les conseils scolaires devraient se connecter avec leur GSMR pour en savoir plus sur les subventions possibles.

Additional Information:

Ontario Ministry of Education, CWELCC Funding Guidelines (Nov 2025);
https://efis.fma.csc.gov.on.ca/faab/Child%20Care/2025/EN/Chapters/Chapter%202.2_EN.pdf

Ontario Ministry of Education, Ontario Child Care and Early Years Funding Guidelines (2025);
https://efis.fma.csc.gov.on.ca/faab/Child%20Care/Guidelines/Ch.EN/Chapter3_EN.pdf

FINANCES & FINANCEMENT

Informations supplémentaires :

Ministère de l'Éducation de l'Ontario, lignes directrices sur le financement basé sur les coûts du SPAGJE (Novembre, 2025); https://efis.fma.csc.gov.on.ca/faab/Child%20Care/2025/EN/Chapters/Chapitre2.2_FR.pdf

Ministère de l'Éducation de l'Ontario, lignes directrices de l'Ontario sur le financement des services de garde d'enfants et de la petite enfance (2025); https://efis.fma.csc.gov.on.ca/faab/Child%20Care/2025/EN/Chapters/Chapitre3.1_FR.pdf



TECHNOLOGIE POUR SOUTENIR LES INSCRIPTIONS EN LIGNE

Les conseils scolaires devraient suivre leurs protocoles d'approvisionnement pour sécuriser un fournisseur pour l'inscription en ligne aux programmes de garde avant et après l'école.

Plusieurs conseils scolaires utilisent Kaya pour gérer les inscriptions avant et après l'école. Il comprend des informations sur l'inscription des enfants, les horaires de garde, la priorisation des listes d'attente, l'intégration financière et des rapports pour les éducateurs. Pour plus d'informations, y compris une démonstration du produit, contactez :



<https://www.kayaschool.com>

Développée par
Mekanys sur la
plateforme
Salesforce, Kaya

révolutionne le secteur de la petite enfance grâce à une technologie performante destinée aux gouvernements, aux prestataires de services et aux familles. En fonctionnant comme un système intégré, les partenaires publics et privés peuvent maximiser les places de garde et élargir l'accès à des services de garde d'enfants de haute qualité et abordables.

Le moteur d'inscription en ligne avancé de Kaya est conçu pour la rapidité, la gestion des listes d'attente, la facturation, la conformité et la précision. Entièrement conforme à la Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance, il propose des rapports personnalisés qui fournissent instantanément aux équipes scolaires les données dont elles ont besoin.

TECHNOLOGIE POUR SOUTENIR LES INSCRIPTIONS EN LIGNE



Accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario

Le règlement applicable à la conformité en matière d'accessibilité des sites web en Ontario doit être pris en compte :

- Section 14 des Normes d'accessibilité intégrées: Sites web et contenu web accessibles
 - Les organisations publiques désignées et les grandes organisations doivent rendre leurs sites internet et leur contenu web conformes aux directives d'accessibilité du contenu web du World Wide Web Consortium (WCAG) 2.0, initialement au niveau A et en augmentant jusqu'au niveau AA.
- Web Content Accessibility Guidelines (WCAG) 2.0
 - Liste de contrôle WCAG 2.0

Note: Les conseils scolaires en Ontario sont des « organisations publiques désignées » et sont tenus de démontrer leur conformité avec le règlement sur les normes d'accessibilité intégrées mentionné ci-dessus. De plus, si le fournisseur est une organisation, le conseil scolaire est tenu de demander au fournisseur une attestation ou une confirmation de formation sur les exigences des normes d'accessibilité.

PROGRAMMATION BASÉE SUR LE JEU

Les programmes de journée prolongée offrent aux enfants des occasions d'apprendre dans un environnement ludique. Les enfants dans les programmes de garde prolongée ont entre 4 et 12 ans, et par conséquent, les expériences et les matériaux reflètent une diversité d'âges et d'intérêts. Le tableau suivant est un exemple de ce qui se passe avant et après l'école.

Programme d'apprentissage par le jeu (exemple)

7h00 à 9h00 | Les enfants arrivent tout au long de cette période et sont accueillis par l'éducateur de la petite enfance.

Activité	Liens avec les domaines d'apprentissage	Ce que fait l'enfant	Ce que fait l'éducateur/éducatrice de la petite enfance
• Exploration indépendante des matériaux de la classe • Préparation d'un petit-déjeuner ou d'une collation nutritive	• Développement personnel et social • Langue • Mathématiques • Sciences et technologie • Arts • Santé et activité physique	• Organise ses affaires personnelles (par exemple sac à dos, cahier de communication, chaussures) • Explore le matériel dans différents coins d'apprentissage de la classe • Travaille avec ses camarades et l'éducateur/éducatrice de la petite enfance pour préparer le goûter ; mange le goûter	• Accueille les familles • Dispose et organise les matériaux d'apprentissage • Facilite la préparation des collations • Se réfère aux livres de communication et au tableau de messages de l'équipe • Développe la réflexion et les investigations des enfants par le questionnement et l'incitation.

PROGRAMMATION BASÉE SUR LE JEU

15h30 à 18h00 | Les enfants arrivent et participent au programme après l'école. Les parents sont accueillis à leur arrivée par l'éducateur/éducatrice de la petite enfance.

Activité	Liens entre les domaines d'apprentissage	Ce que fait l'enfant	Rôle de l'éducateur/éducatrice de la petite enfance
• Exploration indépendante des matériaux de la classe • Préparation d'un petit-déjeuner ou d'une collation nutritive • Expériences planifiées	• Développement personnel et social • Langue • Mathématiques • Sciences et technologie • Arts • Santé et activité physique	• Participe à la préparation et à la prise du goûter • Participe à un projet de groupe ou à une activité d'apprentissage (par exemple, faire de la pâtisserie ou de la pâte à modeler)	• Supervise l'arrivée des enfants venant des autres classes • Prépare les collations • Organise le matériel pour les activités d'apprentissage et les projets de groupe • Stimule la réflexion et l'exploration des enfants par le questionnement et l'accompagnement



EXIGENCES EN ESPACE

Les écoles sont essentielles pour maintenir et renforcer les programmes de journées prolongées, car elles offrent un environnement sûr et de hautes qualités pour les enfants en dehors des heures de cours régulières. Les programmes de journée prolongée fonctionnent dans des zones qui sont agréées en vertu de la LGEPE par l'entremise du ministère de l'Éducation (Quality Assurance and Licensing Unit). Les règles d'autorisation fixent des limites au nombre d'enfants autorisés dans chaque pièce, et l'emplacement des pièces est indiqué sur le formulaire d'attestation d'espace partagé du ministère.

Attentes concernant les espaces partagés et agréés

Les salles de maternelle devraient être désignées comme des espaces partagés pour les enfants de 4 et 5 ans, car elles sont spécialement conçues pour ce groupe d'âge et soutiennent l'objectif du Ministère d'offrir une programmation cohérente et coordonnée entre la journée scolaire et les activités prolongées. De même, les salles autorisées pour les enfants plus âgés doivent correspondre aux espaces utilisés par ces groupes d'âge.

EXIGENCES EN ESPACE

pendant la journée scolaire (par exemple, les salles de classe pour les niveaux primaire et pour les enfants de 6 à 12 ans). Les frais de la journée prolongée incluent des fonds qui sont remis à l'école chaque année pour renouveler les matériaux de jeu destinés aux enfants de 4 à 12 ans.

Planification annuelle et agrément

Les programmes de garde prolongée agréés doivent être offerts dans des locaux agréés en vertu de la LGEPE par le ministère de l'Éducation (Assurance de la qualité des services de garderie et octroi de permis). Ces programmes doivent également se dérouler dans les salles ou les espaces utilisés par le groupe d'âge autorisé pendant la journée scolaire (c'est-à-dire les salles de classe de maternelle pour les enfants de 4 et 5 ans). Les corridors ne sont pas considérés comme des espaces agréés, car ils doivent rester dégagés en raison des réglementations d'incendie et ne sont pas entièrement équipés pour soutenir l'apprentissage par le jeu.

Chaque année en juin, le directeur de l'école et le responsable du programme de journée prolongée se rencontrent pour confirmer quelles salles seront réservées et utilisées pour l'année scolaire à venir. Les deux parties signent le formulaire d'attestation de partage d'espace, et le superviseur le soumet au ministère de l'Éducation. Les attributions de salles peuvent être ajustées ultérieurement, mais tout changement doit être de nouveau soumis au Ministère.

Considérations clés lors de la sélection de l'espace pour les programmes avant et après l'école

- Choisissez des salles situées à proximité de l'entrée principale de l'école pour faciliter les arrivées et les départs.
- Attribuer les mêmes salles tout au long de l'année afin de minimiser les perturbations pour les enfants et les familles.
- Garantir un accès direct et facile aux aires de jeux et aux toilettes.

EXIGENCES EN ESPACE

- Prévoir un espace de rangement adéquat pour les étagères roulantes contenant le matériel du programme, un classeur pour les documents administratifs et un réfrigérateur pour les collations et les médicaments.
- Veillez à ce que le dispositif d'accueil sécurisé (interphone, caméra, télévision, etc.) soit bien installé dans la salle. Chaque programme de garde de journée prolongée doit avoir au minimum une salle équipée d'un tel dispositif pour que le personnel puisse accueillir les parents lors de l'arrivée et le départ de leurs enfants.

PROGRAMME DE CAMP DE JOUR, JOURNÉE COMPLÈTE

Les programmes de journée prolongée offrent des programmes de camp de jour, à journée complète, lors des journées désignées de développement professionnel, pendant les vacances d'hiver et les vacances de mars, et, dans certains conseils scolaires, pendant les mois d'été.

Les conseils scolaires devraient revoir le langage utilisé dans les conventions collectives pour préciser l'année de travail et discuter des options avec les partenaires syndicaux et les ressources humaines pour soutenir les familles en matière de garde d'enfants lorsque les écoles sont fermées.

Journées de développement professionnel

Bien qu'il soit important pour les éducateurs d'obtenir une formation professionnelle obligatoire (par exemple, santé et sécurité, etc.), certains conseils scolaires ont mis en place un horaire de travail où les EPEI travaillent lors des journées de perfectionnement professionnel désignées lorsqu'aucune formation obligatoire n'est prévue.



PROGRAMME DE CAMP DE JOUR, JOURNÉE COMPLÈTE

Par exemple,

Le WRDSB propose un camp de jour de développement professionnel pendant deux des sept journées de développement professionnel et deux journées d'évaluation des bulletins. Un emploi du temps est créé pour inclure tous les EPEI (y compris ceux qui ne travaillent que pendant les heures de base) afin que tous les EPEI travaillent l'un des deux jours de camp de formation professionnelle. Cela signifie que tous les éducateurs/éducatrices de la petite enfance reçoivent une formation professionnelle six jours sur sept et travaillent un jour.

Vacances d'hiver, vacances de mars et camps d'été

Les conseils scolaires offrent des activités à temps plein pendant les vacances scolaires, et certaines en offrent également pendant l'été. À la WRDSB, les éducateurs/éducatrices remplissent un sondage sur leurs disponibilités pour les camps d'été afin d'indiquer leur volonté de travailler pendant les vacances. Les programmes se déroulent selon des horaires réduits, de 8h00 à 16h30, et tout le personnel travaille selon le même horaire. Cela permet de réduire

les effectifs nécessaires ; par exemple, il n'est pas nécessaire d'avoir une équipe d'ouverture et une équipe de fermeture puisque tout le monde travaille aux mêmes heures pendant les activités du camp. Les éducateurs/éducatrices apprécient le travail supplémentaire et les parents apprécient l'accès à des services de garde pendant les vacances scolaires. Le conseil détermine chaque année les lieux d'accueil des camps qui soutiennent toutes les écoles, tels que 13 à 18 lieux d'accueil pour soutenir 75 écoles. Les facteurs suivants sont pris en compte pour le choix des sites d'accueil :

- Répartition géographique
- Sur une route d'autobus
- Disponibilité et accessibilité d'une aire de jeux
- Nombre de salles de maternelle disponibles pour un programme de camp de vacances complet (5 à 6)
- Travaux de rénovation prévus dans les écoles (les conseils scolaires évitent généralement ces sites pour des raisons de sécurité).

PROGRAMME DE CAMP DE JOUR, JOURNÉE COMPLÈTE

Les superviseurs des journées prolongées travaillent sur les sites des camps pour soutenir les équipes pédagogiques qui gèrent les programmes des camps et pour être disponibles en cas d'inspections de santé publique, les inspections de licence, ou de problèmes pouvant survenir. Le conseil fournit de manière centralisée le matériel pédagogique afin de garantir que les salles de classe soient équipées de matériel ludique pour soutenir les enfants de 4 à 12 ans.

Le WRDSB propose un camp de perfectionnement professionnel lors de deux des sept journées de perfectionnement, soit les deux jours d'évaluation des bulletins. Un horaire est établi pour inclure tous les éducateurs/éducatrices à la petite enfance (y compris ceux qui effectuent uniquement les heures obligatoires) afin que chacun participe à l'une des deux journées de camp. Ainsi, tous les éducateurs/éducatrices à la petite enfance bénéficient d'un perfectionnement professionnel six jours sur sept et travaillent une journée.

Dans un sondage mené auprès des parents en 2022, 92 % d'entre eux ont indiqué avoir besoin de services de garde lors des journées pédagogiques et pendant les vacances d'hiver et de mars. (WRDSB, Sondage auprès des parents, 2022)

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE JOURNÉE PROLONGÉE

Liste de vérification pour les conseils scolaires

1. Évaluer la demande et comprendre le contexte local

- ☐ Examiner les données démographiques et déterminer la demande (sondage auprès des familles).
- ☐ Analyser les services de garde d'enfants existants, leur capacité et les listes d'attente.
- ☐ Identifier les lacunes en matière d'accès aux services de garde avant et après l'école.

2. Consulter d'autres conseils scolaires

- ☐ Échanger avec les conseils scolaires qui offrent actuellement des programmes de journée prolongée.
- ☐ Recueillir des informations sur le personnel, les opérations, les défis et les pratiques exemplaires.
- ☐ Examiner des exemples de politiques, de procédures et de modèles de programmes.

3. Collaborer avec vos GMSR locaux

- ☐ Discuter des priorités systémiques et de l'alignement avec la planification locale des services de garde.
- ☐ Comprendre les exigences relatives aux ententes de subvention, aux critères d'admissibilité au financement et aux possibilités de participation au SPAGJE.
- ☐ Confirmer les attentes en matière de qualité, de rapports et de conformité.

4. Identifier les quartiers prioritaires pour la mise en œuvre initiale

- ☐ Utiliser les données pour déterminer les zones présentant les besoins les plus importants.
- ☐ Sélectionner 1 à 3 centres d'écoles pilotes en fonction de la demande et de la faisabilité.
- ☐ Prendre en compte l'équité, l'accessibilité et l'impact sur la communauté lors du choix des sites.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE JOURNÉE PROLONGÉE

5. Élaborer un modèle de dotation du personnel

- [] Déterminer les effectifs nécessaires pour respecter les ratios.
- [] Établir des plans de recrutement, d'intégration et de formation.
- [] Élaborer des horaires adaptés aux heures du programme et aux besoins opérationnels.

6. Programmes d'agrément en vertu de la LGEPE

- [] Consulter les Ligne directrice sur l'agrément des programmes avant et après l'école du ministère de l'Éducation.
- [] Préparer les documents requis pour les demandes d'agrément (plans d'étage, lettre d'approbation de la santé publique).
 - Consulter les exigences relatives à la certification en secourisme, à la vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables et à l'évaluation de la santé.
 - Se référer aux exemples de politiques affichées sur le Système de gestion des permis des services de garde d'enfants. Child Care Licensing System
- [] Créer un compte sur le Système de gestion des permis des services de garde d'enfants. Child Care Licensing System
 - Demander un agrément pour les sites pilotes; agréer toutes les salles de maternelle afin de permettre la croissance ou l'augmentation des inscriptions aux programmes de camp.
- [] S'assurer que les installations respectent les normes réglementaires (plans d'incendie et approbations de la santé publique).
- [] Établir des processus d'inspection, de conformité et de tenue de dossiers.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE JOURNÉE PROLONGÉE

7. Faire une demande d'admission au programme SPAGJE

- [] Examiner les critères d'admissibilité et les implications financières.
- [] Compléter le processus de demande auprès des GSMR.
- [] En cas d'approbation, alignez les structures tarifaires et les pratiques de rapport avec les directives du SPAGJE.

8. Réviser et améliorer les politiques et procédures

- [] Mettre à jour ou créer des politiques relatives à la santé et à la sécurité, à la programmation et du personnel.
- [] Créer un site web pour les parents qui comprend les politiques importantes pour les familles et un guide pour les parents.
- [] Aligner les politiques relatives aux journées prolongées avec les cadres existants du conseil scolaire.
- [] Établir des protocoles de communication clairs pour les familles et le personnel.
- [] Créer un processus d'inscription en ligne pour faciliter les inscriptions et les rapports nécessaires (présence du personnel).

9. Élaborer un plan de croissance

- [] Définir des objectifs à court et à long terme pour l'expansion du programme.
- [] Suivre la demande et ajuster la capacité au besoin.
- [] Évaluer les résultats du programme et affiner les stratégies de mise en œuvre.

RESSOURCES POUR LE PROGRAMME DE JOURNÉE PROLONGÉE

Plusieurs conseils scolaires ont développé des ressources complètes qui peuvent être utiles pour les nouveaux conseils scolaires mettant en œuvre le modèle de journée continue. Les départements de communication des conseils scolaires sont une excellente ressource pour obtenir des informations sur les pages web pour les parents et l'élaboration de guides pour les parents.



Waterloo Region District School Board

Page web : <https://www.wrdsb.ca/beforeafter/>

Guide pour les parents : <https://www.wrdsb.ca/beforeafter/extended-day-program/handbook/>

Videos : *WRDSB Parent Video:* <https://youtu.be/FqysA12N3sU>



OTTAWA-CARLETON
DISTRICT SCHOOL BOARD

Ottawa-Carleton District School Board

Page web : <https://www.ocdsb.ca/programs-learning/early-learning/ocdsb-extended-day-program>

Guide pour les parents : <https://www.ocdsb.ca/download/482548>



Buliding Blocks for Child Care (B2C2)

Page web : <https://b2c2.ca/>

Ressource : [The Seamless Day Project; Bridging Education and Care](#)

Atkinson
Centre



Atkinson Centre for Society and Child Development

Ressource : [Schools at the Centre: Findings from Case Studies Exploring Seamless Early Learning in Ontario](#)

Ressource : [Shared Space, Shared Responsibility Guidelines for School-Based Early Learning Environments](#)

RÉFÉRENCES

Pascal, Charles. (2009). *With Our Best Future in Mind: Implementing Early Learning in Ontario*. Retrieved from: <https://cupe.on.ca/wp-content/uploads/webarc/archivedat2696.pdf>

Government of Ontario. (1990). *Education Act*. <https://www.ontario.ca/laws/statute/90e02>

Government of Ontario. (2021). *Canada-wide Early Learning and Child Care funding*. <https://www.canada.ca/en/early-learning-child-care-agreement/agreements-provinces-territories/ontario-canada-wide-2021.html>

Government of Canada. (2025). *Canada and Ontario agree to one-year extension of the Canada-wide early learning and child care agreement*. <https://www.canada.ca/en/employment-social-development/news/2025/12/canada-and-ontario-agree-to-one-year-extension-of-the-canada-wide-early-learning-and-child-care-agreement.html>

York District Catholic School Board Operator Manual. (2023).

MISE EN ŒUVRE DU MODÈLE DE JOURNÉE SANS TRANSITION

Un guide complet pour les programmes de journées prolongées
des conseils scolaires



building blocks
for
child care

